



Département de la Corrèze

COMMUNE DE LAMONGERIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

SEANCE DU 05 JUIN 2026

Nombre de conseillers : En exercice : 11
Présents : 10
Absent représenté : 1
Qui ont pris part à la délibération : 11
Dont pouvoirs : 1
Pour : 11
Contre : 0
Astention : 0

L'an deux mil vingt-six, le 05 juin 2026, à 20 heures le conseil municipal de LAMONGERIE s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Laurent MATHIOT, Maire.

Présents : MATHIOT LAURENT, HOOS MYRIAM, POMMIER PATRICIA, CHAUNU BERNARD, MAMES FRANCOISE, GENDILLOUT MICHEL, VILLA SOPHIE, RAVAN HERVE, CHASTANG DAMIEN, REYROLLE FATIMA

Pouvoirs : ROUSSELIE MICHEL à MAMES FRANCOISE

Secrétaire de séance : MAMES FRANCOISE

Date de convocation : 27 mai 2025

Préfecture de la Corrèze

Reçu le

23 JUIN 2026

Délibération 2026-034

Mise à jour des modalités de facturation du service de l'eau : compteur/raccordement

Contrôle de Légalité

Le conseil municipal après en avoir délibéré propose de maintenir le forfait pour l'installation d'un compteur d'eau à 880€ HT.

Le conseil municipal doit se prononcer sur l'installation et le raccordement chez madame Tania Elément, pour sa nouvelle construction. Considérant que les travaux de raccordement ont été en partie effectués par madame Elément, il est proposé que le tarif soit ramené à 660€ HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal se prononce en faveur de ces dispositions à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme
A Lamongerie le 05 juin 2026

Le Maire,
Laurent Mathiot

Délibération rendue exécutoire le 05/06/2026
Compte tenu de la date de réception en préfecture
Et de la publication le 05/06/2026

Laurent MATHIOT

